

SAS VEDITEC

15 RUE JEAN ELYSEE DUPUY
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
Tél : 04 78 94 61 24
Mail : contact.comptabilite@veditec.net
www.veditec.net

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi 8h-12h30 13h30-18h
Vendredi 8h-12h30 13h30-17h

DUPLICATA**AVOIR**

Date	N° Facture	N° Client
10/06/2025	19 572	137 212

Société à Responsabilité Limitée FIGEAC**ANTENNES SERVICES**

802 ROUTE DU CAUSSE DE BULLAC
46100 BOUSSAC

N° TVA : FR80518693296
N° SIRET : 51869329600023

Page 1 / 1

La rupture de service de vos systèmes 2G est prévue cette année ! Sollicitez votre commercial dès maintenant.

N° Article	Code Article	Désignation	Quantité	P. U. HT	Montant HT
35 082	VTH2622G-W	BL n° GCO-21496 du 10/06/2025 (Marchandise livrée) Vos références : DEVIS MAIL 3103 Moniteur d'intérieur IP TFT 7", 1024 × 600	2 PCE	112,64	-225,28
		Article garantie 3 ans N° de serie : 8C06B2EAAJE1628 8C06B2EAAJC04DE <i>Ecotaxe standard</i> > 6-channel alarm input and 1-channel alarm output > WiFi > Door station and IPC monitor > H.265 and H.264 video decoding > 2-wire digital communication > High performance & cost-effective <i>Concerne le BL n° 18690 du 07/04/25 facture n°17093 du 07/04/25</i>	2	0,15	-0,30

Base HT	Eco-taxes	Taux TVA	Montant TVA
-225,28	-0,30	02 20%	-45,12

Total HT :	-225,28 €
Eco-taxe :	-0,30 €
Total TVA :	-45,12 €
Total TTC :	-270,70 €
TOTAL AVOIR :	-270,70 €

IBAN : FR76 1390 6000 5485 0104 8893 704 - BIC : AGRIFRPP839**SAS VEDITEC au capital de 712 600 € - RCS - APE : - Siret : 50275852700050 - N° Tva CE : FR89502758527 - Eco-Mobilier :**

Client	Date	N° facture	Montant TTC
00137212	10/06/2025	19 572	-270,70

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

Réserve de propriété : Réserve de propriété : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral des factures. En conformité avec la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, une pénalité : appliquée pour retard de paiement égale au taux d'intérêt appliqué par BCE à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €. Les pénalités de retard seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.